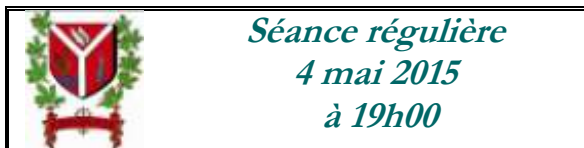


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 4 mai 2015, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nathalie Evrard, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absents : madame Nicole Viens a motivé son absence.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2015-05-099

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

La présente séance est ouverte à 19 h, en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS- VERBAUX

2015-05-100

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-05-101

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2015

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2015;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES COMITÉS

Gaétan Labelle siège n° 1
Transport, Bâtiments municipaux

Nicole Viens siège n° 2
Ressources humaines, Transport adapté, Matière résiduelle, O.M.H., Urbanisme, Centre Saint-Paul/Bibliothèque, Traitement des eaux usées

Nathalie Evrard siège n° 3
Politique familiale, Centre Saint-Félix/Loisirs, Parcs et Terrains

Normand Bois siège n° 4
Sécurité publique, Transport, Aqueduc, Traitement des eaux usées

Sylvie Potvin siège n° 5
Ressources humaines, Bâtiments municipaux, Coop Santé, Urbanisme

Yves Laurendeau siège n° 6
Sécurité publique, Centre Saint-Félix/Loisirs, Aqueduc, Parcs et Terrains

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS/URBANISME ET VOIRIE

Le rapport en urbanisme, travaux publics et aqueduc et la liste des permis ont été déposés pour le mois d'avril 2015.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2015-05-102 Soumissions – Lignages de rue

ATTENDU QUE Pro-ligne soumissionne pour un montant de 3 197.30 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Entreprises Techline inc. soumissionne pour un montant de 5 980.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Pro-ligne pour un total de 3 676.10 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2015-05-103 Acceptation de l'offre d'achat – Parcelle coin Albert Ferland et Guillaume – Résolution 2014-03-065

ATTENDU QUE suite à notre offre d'achat, la propriétaire du matricule 1683-67-6840 a accepté l'offre pour un montant de 1 500.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de la parcelle de terrain pour un montant de 1 500.00 \$;

QUE,

Tous les frais de notaire et d'arpentage seront facturés à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2015-05-104

Émission de chèques aux matricules 1782-13-7101 et 1783-88-2633 dans le cadre du Programme de subvention au développement durable

ATTENDU QUE les contribuables répondent aux exigences du projet de la subvention du développement durable;

ATTENDU QUE les montants sont pour :

1782-13-7101, 3ème et dernier versement (25%);
1783-88-2633, 1er, 2ème et 3ème versement (100%)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission des chèques suivants dans le cadre du Programme de subvention au développement durable :

Matricule 1782-13-7101 : 726.85 \$
Matricule 1783-88-2633 : 1 198.97 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2015-05-105

350, Montée Racicot – Terrain

ATTENDU QUE selon l'acte de vente du 30 septembre 1933, advenant le cas que l'acquéreur n'occupe plus le terrain pour des fins municipales, le vendeur pourra demander la résolution de la présente vente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'envoi d'une correspondance mentionnant un délai de soixante (60) jours à la Ferme Vinyose afin de connaître leur intérêt à récupérer cette parcelle de terrain;

QUE,

Les frais itinérant seront à la charge de l'acquéreur;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2015-05-106

Soumissions – Enseignes d'entrées du village

ATTENDU QUE C. Douglas soumissionne pour un montant de 9 194.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Dany Ouellette soumissionne pour un montant de 7 550.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Imprimerie Papineauville soumissionne pour un montant de 5 199.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission d'Imprimerie Papineauville pour un total de 5 977.55 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2015-05-107

Lignage de la traverse piétonnière

ATTENDU QU' afin d'assurer la sécurité des piétons, le lignage de la traverse piétonnière devra être refait avant la période d'achalandage, soit au printemps 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande au Ministère des Transports du Québec d'effectuer le lignage de la traverse piétonnière au printemps 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2015-05-108

Demande au Ministère des Transports du Québec – Balayage des accotements et des rues Principale (Route 321) et rue Albert-Ferland (Route 315)

ATTENDU QUE le balayage des rues 1 fois par année des rues Principale et Albert-Ferland par le Ministère des transports n'est pas suffisant;

ATTENDU QUE les accotements devraient également être balayés;

ATTENDU QUE plusieurs plaintes sont reçues annuellement de plusieurs résidents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville réitère sa demande au Ministère des Transports du Québec pour une demande de balayage des accotements et des rues deux fois par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2015-05-109

Réclamation matricule 1683-86-2690 – Gel de conduite d'aqueduc

ATTENDU QUE le propriétaire présente au conseil la facture relative au gel d'eau à son domicile;

ATTENDU QUE ce gel est survenu suite à nos travaux sur le réseau donc sous la responsabilité de la municipalité;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 265.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture soumise au montant de 304.69 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2015-05-110

Réclamation matricule 1683-83-0113 – Gel de conduite d’aqueduc

ATTENDU QUE le propriétaire présente au conseil la facture relative au gel d’eau à son domicile;

ATTENDU QUE ce gel est dû à un hiver exceptionnel;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 245.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture soumise au montant de 281.69 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.10. **Réclamation matricule 1783-95-4819 – Gel de conduite d’aqueduc**

Le Conseil ne donnera pas suite car l’installation est sur un chemin privé

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.11. 2015-05-112

Gala Papineau 2015 – Demande de réduction de tarification pour consommation (vin et bière)

ATTENDU QUE la Corporation des loisirs Papineau, organisateur de l’événement Gala Papineau 2015 demande à la municipalité hôte d’accorder une réduction de tarification pour consommation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise une tarification réduite de 0.50 \$ pour les consommations de vin et de bière pour l’événement.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.12. 2015-05-113

Demande d’appui – Révérons-Nous

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Chénéville en fête, Productions MVL proposent le spectacle Révétons-Nous pour le 21 juillet prochain;

ATTENDU QU' afin d'être éligible à une aide financière, les organisateurs doivent obtenir l'appui de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie Productions MVL pour leur demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2015-05-114

Autorisation d'envoi de demande de subvention – Projet Parc Do Ré Mi

ATTENDU QUE dans le cadre de notre politique familiale et Municipalité Amis Des Aînés – Projet Parc Do Ré Mi, la municipalité doit faire parvenir une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM – MADA);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, Directrice générale, à faire parvenir au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés une demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2015-05-115

Acceptation des formalités du programme TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* et de ses annexes;

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

La municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE,

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

QUE,

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux de l'été 2015 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE,

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE,

La municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. Dépôt de la programmation Camp de jour

Suzanne Prévost, directrice générale dépose la programmation du Camp de jour pour 2015

5.16. Dépôt du schéma sécurité incendie de la MRC de Papineau

Suzanne Prévost, directrice générale dépose le schéma sécurité incendie de la MRC de Papineau

6. CORRESPONDANCE

C-001 Troisième tournoi de golf bénéfice – Résidence Le Monarque

2015-05-116

Troisième tournoi de golf bénéfice – Résidence Le Monarque

ATTENDU QUE le troisième tournoi de golf bénéfice – Résidence Le Monarque aura lieu le 19 juin 2015;

ATTENDU QUE nous pouvons les soutenir de plusieurs manières telles que

Commandite d'un trou au montant de 100.00 \$

Participation au tournoi

- Brunch, golf et souper au montant de 130.00 \$
- Souper seul pour un montant de 45.00 \$
- Golf seul pour un montant de 80.00 \$
- Brunch seul pour un montant de 30.00

Ou en faisant un don;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de deux billets pour souper seul pour un total de 90.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande de salle sans frais – Coopérative de Santé du Nord de la Petite-Nation – Atelier de gestion du stress

2015-05-117

Demande de salle sans frais – Coopérative de Santé du Nord de la Petite-Nation – Atelier Gestion du stress

ATTENDU QUE la coopérative de Santé du Nord de la Petite-Nation organise un atelier de gestion de stress le 27 mai 2015 à 19h;

ATTENDU QU' il demande l'utilisation de la Salle du Haut sans frais pour cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la Salle du Haut sans frais pour leur atelier de gestion de stress.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Campagne annuelle de financement – Atelier d'éducation populaire

Le conseil ne donnera pas suite

C-004 Tournoi de golf bénéfice du commandant édition 2015

Le conseil ne donnera pas suite

C-005 Demande de salle sans frais – Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
–Spectacle de clôture année scolaire 2014-2015

Le conseil ne donnera pas suite

C-006 Demande de salle sans frais – Spectacle de danse

Le conseil ne donnera pas suite

C-007 Demande d'autorisation de porte à porte – Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

2015-05-118

Demande d'autorisation de porte à porte – Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

ATTENDU QUE la fondation des maladies du cœur et de l'AVC demande l'autorisation de faire du porte-à-porte dans le cadre de leur campagne annuelle de financement du 16 mai au 7 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC de faire du porte à porte du 16 mai au 7 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-008 Demande de commandite – Super fête Marius Fournier

Le conseil ne donnera pas suite

C-009 Demande de prêt d'écran – Sacristie

2015-05-119

Demande de prêt d'écran - Sacristie

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de prêt d'écran de la part des responsables à la Sacristie dans le cadre d'une réunion des Chevaliers de Colomb qui aura lieu le 6 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de l'écran aux responsables de la Sacristie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

**A) 2015-05-120
Montant à rembourser – Fils chauffants – Gel de conduite**

ATTENDU QUE lors des gels du réseau d'aqueduc, plusieurs citoyens ont dû être branchés sur fil chauffant chez leur plus proche voisin;

ATTENDU QUE des frais supplémentaires seront facturés aux citoyens fournisseurs par Hydro-Québec;

ATTENDU QU' Hydro-Québec nous a fourni la tarification de 8.60c/Kw afin de procéder au calcul, selon le nombre de jours du branchement, de l'électricité utilisée pour leur voisin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le remboursement aux citoyens fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**B) 2015-05-121
Matricule 1783-04-0341 – Dossier Cour municipale**

ATTENDU QUE dans le cadre du dossier de Cour municipale au matricule 1783-04-0341, une offre d'entente pour régler a été faite au propriétaire pour un montant de 3 000.00 \$;

ATTENDU QUE le propriétaire accepte le montant proposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le règlement de 3 000.00\$ afin de régler ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) 2015-05-122
Demande d'un citoyen – Bacs à recyclage et à ordures volés

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande d'un citoyen pour le remboursement de bacs à recyclage et à ordures volés sur le Chemin Bédard;

ATTENDU QUE ces bacs sont communs pour les résidents du Chemin Bédard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le remplacement des bacs à recyclage et à ordures sans frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) 2015-05-123
Location de salle – Tarification pour la Salle du Haut

ATTENDU QUE la tarification pour la location de la Salle du Haut au Centre St-Félix-de-Valois n'avait pas été établie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la tarification de location de la Salle du Haut à 50.00 \$ pour les résidents et de 75.00 \$ pour les non-résidents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E) 2015-05-124
Matricule 1683-28-7374 – Demande de prolongement du délai d'exécution – Dossier Nuisances

ATTENDU QUE la propriétaire soumet au Conseil une demande de prolongement du délai d'exécution dans le Dossier Nuisances;

ATTENDU QUE la propriétaire s'engage à terminer les travaux de nettoyage pour le 1er juin 2015;

ATTENDU QUE le non respect de cette prolongation mettra automatiquement la propriétaire en défaut et des mesures judiciaires seront dès lors entreprises à ses frais et dépends;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise un dernier délai pour
l'exécution des travaux de nettoyage pour le 1er juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2015-05-125

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 8596 à # 8646 nécessaires au
paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date
du 30/04/2015 et dont le total se chiffre à **71 507.52 \$** ainsi que la liste des
prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **21 482.16 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total
de **92 989.68 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la
Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits
nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2015-05-126

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Nathalie Evrard

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'avril 2015 au
montant total de **23 492.42 \$**.

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2015-05-127

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 20h05

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière